



Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Ordre des médecins

Les COMMUNIQUÉS de l'ORDRE

La PDSA est assurée par des médecins généralistes libéraux (quel que soit le mode d'exercice), les médecins généralistes salariés exerçant dans les cabinets médicaux, maisons de santé, pôles de santé et centres de santé.

Elle est organisée dans le cadre d'un cahier des charges régional, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de santé et faisant l'objet d'un arrêté par le Directeur Général de l'ARS PACA.

Quelle réponse pour les périodes de tension ?

Majorations tarifaires en « journées stratégiques »

Considérant les difficultés d'offre de soin à certaines périodes de l'année, l'ARS a pris la décision par arrêté de considérer comme "stratégiques" les journées suivantes :

- Du samedi 30 mars au lundi 1er avril
- Du mercredi 8 mai au dimanche 12 mai
- Du mercredi 18 mai au lundi 20 mai
- Samedi 13 juillet et dimanche 14 juillet
- Du jeudi 15 au dimanche 18 août
- Du vendredi 1er au dimanche 3 novembre
- Du samedi 9 au lundi 11 novembre
- Du mardi 24 au jeudi 26 décembre
- Du mardi 31 décembre au jeudi 2 janvier 2025

Pour quelle rémunération ?

Majorations d'astreintes en effecton au cours des journées stratégiques :

- Astreinte revalorisée à hauteur de 120 €/ 4h.
- Les majorations en régulation au cours des journées stratégiques : supplément de 10€ sur le tarif horaire

Votre avis compte pour nous !

La PDSA est fondée sur le **volontariat individuel** des médecins mais relève d'une **obligation collective**.

Elle a pour objet de répondre aux besoins de soins non programmés des patients en dehors des horaires d'ouverture des cabinets, ne nécessitant pas de moyens lourds d'intervention.

Problématiques rencontrées :

- Les effecteurs déplorent le faible nombre d'appels de la part du centre 15.
- Les régulateurs déplorent le manque de visibilité du champ de compétence des effecteurs

Afin d'améliorer la communication effecteurs / régulateurs, nous souhaitons recueillir auprès de vous quelques informations.

Temps estimé : 2mn.

[Lien questionnaire PDSA](#)



Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Ordre des médecins

555 Avenue du Prado - 13008 Marseille
www.conseil13.ordre.medecin.fr
cd.13@ordre.medecin.fr
Tél : 04 96 10 10 20